



# Assemblée Générale GSPL 2020

--oOo--

## **RAPPORT MORAL**

Nous sommes très heureux de vous retrouver après ces deux mois de confinement dus au COVID 19. Cette pandémie a mis entre parenthèses bon nombre de choses. Nous espérons que vous n'avez pas été trop impactés par cette pénible épreuve et que vous reprenez vos activités prudemment comme il se doit.

Le but du rapport moral est de vous informer sur les actions ou événements en relation avec notre association et de vous en donner notre ressenti. Il a été rédigé avant le confinement mais rapporte des faits antérieurs à ce confinement et donc est le reflet exact de notre « position » à ce jour.

Petit retour en arrière : lors de notre dernière A.G. le 27 avril 2019 je conclusais mon rapport moral par une note d'optimisme , optimisme ressenti à l'issue de notre entretien du 12 mars 2019 avec Monsieur ROUQUETTE, Directeur Général des Services du Département , mais aussi avec le Président Monsieur MARTIN en séance plénière du Conseil Départemental du 12 avril 2019. De notre point de vue, les paroles convaincantes, encourageantes de ces messieurs auraient dû aboutir à des prises d'arrêtés d'interdiction du transit à l'automne 2019 !

J'ajoute que ces 2 dates, volontairement ciblées ont été précédées et suivies d'effets d'annonces par les uns et les autres pour confirmer un calendrier de l'application des mesures fixées par le Département en réunion du 6 juillet 2018 qui envisageait cette prise d'arrêtés d'interdiction des P.L en transit, de plus de 19 T, sauf desserte locale fin d'année 2019 !

Malheureusement la prise de cet arrêté « envisagée » par le Département n'a pas été suivie d'effet. D'ailleurs nous tenons à nous excuser de vous avoir donné de faux espoirs par les annonces que nous avons pu faire à ce propos. Force est de constater que nous nous sommes trompés. Aujourd'hui, je sais qu'on ne sait jamais et ma seule certitude est le doute.

MAIS je prends encore le risque devant vous de terminer par une note d'optimisme. Est-ce courageux, inconscient... ?

Donc oui, je prends de nouveau le risque de finir cet exposé sur une bonne note et pour cela nous vous devons des explications que je résumerai en 3 mots : PROMESSE – DECEPTION – ESPOIR.

## **PROMESSES :**

Petit retour en arrière dans le calendrier pour mieux comprendre, mieux comprendre les lenteurs de l'administration mais aussi les difficultés de la procédure.

2 février 2018 :

Délibération de principe du Conseil Départemental pour solliciter auprès de l'Etat la mise en œuvre de la procédure de déclassement,

Février 2019 :

Réunion technique du Conseil Départemental avec le bureau d'études EGIS, chargé de l'étude d'impact, état structurel, statistiques, délestage. A cette occasion, nous avons fait remarquer qu'il manquait des éléments d'étude sur la pollution, la sécurité, la dangerosité et sur les nuisances en général. D'ailleurs, au cours d'une nouvelle réunion de travail en Préfecture le 3 mai 2019, la Préfète du Gers fait remarquer que les éléments précités étaient insuffisamment développés dans ce rapport et ainsi nous donnait raison.

12 mars 2019 :

Cette fameuse réunion avec le Directeur Général des Services et le Conseiller Départemental du Canton pleine de promesses.

12 avril 2019 :

Séance plénière du Conseil Départemental pour la validation définitive du dossier « déclassement » et engagement du Président sur le calendrier, la vidéo le confirme.

Juillet 2019 :

Date du rapport de présentation de l'étude menée de septembre 2018 à mars 2019. Ce document intitulé « demande de déclassement du réseau de RGC des RD 924 – 931 situées entre Espas et Barcelone du Gers » s'inspire de diverses données : auprès du bureau d'études EGIS, du Département du Gers, de l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes, de l'enquête « origine destination » par SORMEA en 2014 et d'entretiens avec les acteurs locaux.

Réclamé de longue date par lettre ouverte, ce document et d'autres comme : un comptage en 2019 comparé depuis 2010, suite aux récents travaux de chaussée à Arblade le Haut ; comme les analyses de trafic avant et après déviation de la RD entre octobre 2019 et janvier 2020 ; mais encore une étude acoustique « d'ESPACE 9 – OPQUIB » du 29 novembre 2019 dans la traversée de Nogaro ; mais encore une fiche de synthèse des actions conduites (contrôles routiers de gendarmerie, pollution atmosphérique, suivi historique...) et enfin des précisions sur l'analyse pollution confiée à ISPIRA.

Ces documents nous ont été enfin communiqués fin janvier 2020 (résultat de notre persévérance nous en reparlerons dans d'autres circonstances...) restons dans l'ordre chronologique des faits.

Juillet 2019 :

Dépôt du dossier définitif de demande de déclassement après ajustement entre les services départementaux et ceux de l'Etat.

Exemple : à la lecture de ces documents, on peut observer notamment dans la fiche synthèse du département, au chapitre « Etudes caractéristiques de nos RD » une note qui vise à démontrer l'incapacité technique à supporter le trafic PL issu du transit supérieur à 400 PL/jour, qui met le Département dans l'obligation d'utiliser pour la rénovation des chaussées la technique du traitement à chaud pour un bilan environnemental moins favorable, mais surtout qui induit un coût 2 fois supérieurs au Km !

ENFIN 23 août 2019 :

Le dossier est transmis au Ministère avec avis favorable de la Préfète.

-0-

Après ce calendrier exhaustif, mais nécessaire, nous sommes à l'été 2019, ce qui n'a pas empêché un improbable ralentissement du transit, ce qui n'a pas empêché non plus notre présence au Forum des Associations le 7 septembre 2019.

Et c'est la reprise des contacts officiels, étant conviés à une nouvelle réunion de travail, dans un premier temps annulée par le Président du Conseil Départemental, puis reportée au 18 octobre 2019 en mairie de Nogaro (sans

avoir obtenu l'ordre du jour) et en l'absence de Monsieur le Président du CD, mais sous la présidence de son DGS Monsieur ROUQUETTE. Et là BINGO... nous rappelant les annonces répétées de prises d'arrêtés, soit en septembre, soit à l'automne 2019, nous nous sommes regardés et dit : enfin le dénouement, la bonne nouvelle ! D'autant que nous étions ce jour-là et pour la première fois, en présence des Maires riverains, de 3 représentants de l'Etat, du Conseil Départemental et de la gendarmerie... c'est dire l'importance que nous accordions à cette réunion.

Mais c'est là que nous allons passer au chapitre de la **DECEPTION**.

En effet, tout ça pour nous annoncer la prise d'un arrêté d'interdiction du transit de plus de 19T, PROVISoire et TEMPORAIRE du 4 novembre 2019 au 13 janvier 2020 à l'occasion des travaux de réfection de la chaussée entre Nogaro et Arblade le Haut.....**déçus, désappointés, désabusés**, nous avons manifesté fortement ce jour-là notre mécontentement, dans la presse et directement au Président du Conseil Départemental sous forme de lettre ouverte du 23 octobre 2019.

L'argument du Conseil Départemental, représenté à cette réunion par Monsieur ROUQUETTE, étant de dire : devoir encore et mieux étudier le délestage, la desserte et la manière dont le trafic allait se faire.....certes.

(Nous avons su bien plus tard, et on y viendra tout à l'heure, que le Département avait engagé des études complémentaires avant de procéder à la prise d'éventuels arrêtés définitifs)

Résultat de nos réactions : cette lettre ouverte adressée au Président du Conseil Départemental nous a valu d'être convoqués à un entretien à huit clos (reporté à 3 reprises). En attendant cet entretien, nous avons dans la foulée et la continuité de nos travaux, réuni le bureau de GSPL le 3 janvier 2020 pour déterminer un plan d'actions :

- ✓ Convoquer le Conseil d'Administration de GSPL (obligation statutaire) pour faire le point sur des départs, désistements, mais aussi pour étoffer l'instance. Nous y avons procédé le 18 janvier 2020. Nous vous ferons des propositions,
- ✓ Réunir les Maires riverains pour faire le point sur les effets de la réunion du 18 octobre 2019 et avoir leur ressenti,
- ✓ Faire dresser par huissier un constat démontrant le non-respect de l'arrêté d'interdiction du transit... une vraie passoire !!,
- ✓ Faire observer, attestation à l'appui des responsables, d'autres points noirs pointés dans Nogaro : la sortie du pôle santé et de la pharmacie sur la D931 (rue des fossés) reste très dangereuse pour les 600 à 800 patients ou clients par jour qui empruntent cette sortie.
- ✓ Faire le point, avant le rendez-vous du 22 janvier, sur notre lettre ouverte adressée au Président du Conseil Départemental, qui a donc réagi en nous convoquant, sans toutefois accéder à nos demandes réitérées, de transmission de documents/rapports relatifs à ce dossier. (Mais pour l'avoir évoqué tout à l'heure... tout est rentré dans l'ordre !)
- ✓ Et enfin, solliciter les adhérents pour les inviter à renouveler leur cotisation, seule ressource pour poursuivre nos démarches et redonner le sourire à notre trésorier ! ce qui a été fait le 22 janvier dernier. Nous comptons sur vous.

En ce qui concerne le secteur « média », prise de parole à Radio d'Artagnan qui nous a accordé une heure d'antenne le 22 octobre 2019 avec la Présidente et la Vice-Présidente. Même exercice le 27 janvier dernier lorsque votre serviteur et la Vice-Présidente de notre Association avons répondu présents à l'aimable invitation de Parlem TV, qui ouvrirait son antenne-écran au problème du transit sur les RD 931 et 924 ; interview filmée de 55 mn. Vidéo disponible sur leur site (nous avons beaucoup de progrès à faire ... !)

Précisons également que GSPL est toujours en contact avec d'autres associations, comme nos voisins Landais, Code Béarn ou encore la vallée de La Roya. Nous avons également, par le biais de notre Vice-Présidente, eu des contacts avec le Maire de La Roya et avec ses avocats qui nous ont tenus informés des procédures en cours et de leur victoire finale contre des transporteurs italiens, qui avaient attaqué l'arrêté d'interdiction pris par les 5 maires de cette vallée de La Roya contre les PL de plus de 19 T. Même si les situations ne sont pas toujours comparables, nous échangeons, nous apprenons, car le but est toujours le même : réguler ce putain de trafic... !

Enfin, voici venu l'explication de texte et ce rendez-vous/convocation avec le Président du CD du Gers (enfin fixé au 22 janvier 2020). J'ai proposé à mes deux collègues, notre Présidente et notre Vice-Présidente également présentes à ce rdv, de commenter tout à l'heure au cours du débat des points particuliers retenus au cours de l'entretien. Pour ma part, je vais le résumer en le qualifiant d'accueil relativement froid, suivi d'une petite leçon de morale par le Président sur la manière de s'exprimer... puis ensuite très fructueux sur la base d'une heure trente de discussions et d'échanges courtois, chaque interlocuteur ayant pu développer son point de vue. Particulièrement, le Président a jugé légitime notre demande réitérée de revoir tous les documents et mesures techniques commandités par le Département dans le cadre de cette procédure de déclassement des RD 924 – 931.

Les arguments du Président pour expliquer le report de ce rdv ont été de démontrer la nécessité de mieux accompagner ces futurs arrêtés d'interdiction définitifs, en complétant leurs enquêtes-études et enrichir ainsi le dossier sur le délestage, les comptages routiers, l'acoustique (document de 55 pages), la qualité de l'air, l'action de cet arrêté provisoire avec contrôles routiers et actions de la police.(ou l'on apprend notamment que sur cette période du 4 novembre 2019 au 13 janvier 2020, sur 177 PL contrôlés, 129 ont été verbalisés, soit 73 %, dont 44 français et 85 étrangers ; sur une période probatoire de 23 PL, 16 transnationaux en transit et 7 nationaux en règle).

Retenons surtout que le 22 janvier 2020, promesse est faite par le Président du CD de prendre les arrêtés d'interdiction, de communiquer les documents réclamés de nouveau à cet entretien (reçus dans la foulée), résultat de notre persévérance je le répète.

A préciser que le document de base « demande de déclassement » de 38 pages, outre l'étude d'impact évoquée tout à l'heure, comporte plusieurs analyses : sociaux économiques, itinéraires, trafic, constats, accidentologie, coûts, impacts. (Plus de la moitié du trafic en grand transit est en augmentation permanente significative depuis 5 ans (chiffres à l'appui) ; analyses encore concernant le délestage, la desserte (problème des transports de bois ronds, des transporteurs Gersois) ; les flux sont analysés, les fonctions de la RGC qui mérite que l'on s'y attarde : notre RN 124 Toulouse → Bayonne a été déclassée par décret de l'Etat le 5 décembre 2005 entre Saint-Geours-de-Marenne et Espas (considérant entre autre, pour partie du trafic, que l'axe Bordeaux → Toulouse pouvait se faire via Langon → Auch par l' A62 !)

Jugez la contraction : pour les besoins du déclassement RN en 2005, on estime que pour rejoindre le Gers et en particulier Toulouse, le trafic peut se faire par l'A 62, alors qu'aujourd'hui en 2020, cela ne gêne personne que les RD 924 – 931 soient empruntées par un trafic bien plus dense. De plus, il y a pire : ce décret de 2005 portant classification du réseau routier national précise que « **les liaisons inter régionales, nationales** » et européennes sont assurées par les routes nationales. Nous pouvons espérer que le Conseil Départemental saura se servir entre autre de cet argument.

Rappelons que le Conseil Départemental, interrogé en amont de ce décret, avait émis un avis défavorable à ce « cadeau » de l'Etat le 10 février 2005, mais aussi que l'Etat, dès le 31 mai 2010 s'était empressé de classer cet itinéraire Route à Grande Circulation.

Même si on avait déjà évoqué leur nécessité, à la lecture de ces documents on comprend mieux la complexité, mais surtout l'utilité d'argumenter au maximum sur cette situation, ce qui justifie peut-être ce décalage dans le temps, ainsi que notre impatience à recevoir ces documents techniques. Cela sera-t-il suffisant pour obtenir la décision d'interdiction devant une juridiction ???. Au cours de cette réunion, ce que l'on vient de nous expliquer, on peut l'entendre, le comprendre.

Conclusions, et c'est là que réside **l'ESPOIR** :

Nous sortons confiants de cet entretien, avec de nouvelles promesses faites (en présence du Maire de Nogaro) tout en ayant fait remarquer au Président (sur le ton humoristique) qu'entre 2019 et 2020 il s'était trompé d'un automne ! Mais finalement, moi aussi je m'étais trompé puisque je vous avais annoncé la nouvelle pour fin 2019 !! J'ai rappelé la présence de Christian PEYRET à cet entretien.... ainsi nous ne serons plus les seuls à avoir noté ces promesses !!

Cette fois, notre association est rassurée, l'annonce a été faite quoiqu'il se passe pour l'automne 2020 : clairement affirmé par le Président, qu'il y ait déclassement de la route à grande circulation ou non par le Ministère. **Les arrêtés conjoints Maires/Conseil Départemental, d'interdiction des PL de plus de 19 T en transit devraient donc être pris à cette date.**

Et moi, je suis d'autant plus rassuré, qu'enfin (du moins officiellement) dans le cadre de leur profession de foi avec les projets de la municipalité et du Conseil Municipal Nogarolien issu de ce dernier scrutin, figure au chapitre : Engagement sur le développement durable : la réduction des pollutions sonores et de l'air, en interdisant la traversée des PL en transit international, par le déclassement de la RD 931.

Donc, proposons leur d'aller plus loin que ça, car pour le déclassement, le dossier dans l'attente d'une décision ministérielle et bouclé ; **passons à l'étape suivante «AGIR POUR ACCOMPAGNER L'INTERDICTION»** et ainsi nous ne devrions plus être les seuls à faire pression sur le Département et l'Etat.

Christian Claysac, chargé de communication

--ooOoo--



**ASSOCIATION GASCOGNE SANS POIDS LOURDS**

## **Bulletin d'adhésion 2020**

Nous vous rappelons que notre association ne reçoit pas de subvention publique et que son financement ne provient donc que de votre soutien. A cet effet, merci de compléter le formulaire d'adhésion 2020 ci-dessous :

NOM :

Prénom :

Adresse mail :

A défaut : adresse postale :

Merci d'adresser votre chèque à l'ordre de **GSPL** au siège de notre association : Mairie de Nogaro 32110